



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 novembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-douzième session**  
**Cinquième Commission**

Points 136 et 99 cc) de l'ordre du jour

**Projet de budget-programme pour l'exercice  
biennal 2018-2019**

**Désarmement général et complet : suivi  
de la réunion de haut niveau de l'Assemblée  
générale sur le désarmement nucléaire de 2013**

**Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée  
générale sur le désarmement nucléaire de 2013**

**Incidences sur le budget-programme du projet  
de résolution [A/C.1/72/L.45/Rev.1](#)**

**État présenté par le Secrétaire général  
conformément à l'article 153 du Règlement  
intérieur de l'Assemblée générale**

## I Introduction

1. À sa 26<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> novembre 2017, à l'issue d'un vote enregistré, la Première Commission a adopté le projet de résolution [A/C.1/72/L.45/Rev.1](#) par 129 voix contre 30, et 12 abstentions. La Commission était saisie d'un état des incidences du projet de résolution sur le budget-programme ([A/C.1/72/L.59](#)).

## II Demandes formulées dans le projet de résolution

2. Aux termes des paragraphes 5, 6, 7 et 12 du projet de résolution [A/C.1/72/L.45/Rev.1](#), l'Assemblée générale :

a) Décide de convoquer, du 14 au 16 mai 2018, à New York, une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire pour faire le point sur les progrès accomplis dans ce domaine;

b) Décide que sera tenue, le 28 mars 2018 à New York, dans le cadre de la conférence internationale de haut niveau des Nations Unies, une réunion d'organisation d'une journée dont les travaux se dérouleront conformément au



Règlement intérieur de l'Assemblée générale et au cours de laquelle seront arrêtées toutes les questions de procédure;

c) Prie le Secrétaire général d'envoyer une lettre à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et membres des institutions spécialisées pour les inviter à participer à la conférence et les encourager à y participer au plus haut niveau;

d) Prie le Secrétaire général de fournir à la conférence l'assistance nécessaire au bon déroulement de ses travaux, notamment des services de conférence complets ainsi que les informations de base indispensables et les documents utiles.

### **III. Activités proposées : rapport avec le plan-programme biennal et les priorités pour la période 2018-2019 et le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019**

3. Les activités visées dans le projet de résolution relèvent des programmes 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 3 (Désarmement) du plan-programme biennal et des priorités pour la période 2018-2019 (voir [A/71/6/Rev.1](#)), ainsi que des chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 ([A/72/6 \(Sect. 2\)](#) et [A/72/6 \(Sect. 4\)](#) et Corr.1, respectivement).

### **IV. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées**

4. Comme suite aux demandes formulées aux paragraphes 5, 6 et 12 du projet de résolution, il est prévu que se tiennent à New York en 2018 : a) une réunion d'organisation d'une journée, le 28 mars, consistant en deux séances pour lesquelles des services d'interprétation simultanée seront assurés dans les six langues officielles; b) une conférence internationale de haut niveau de trois jours sur le désarmement nucléaire, du 14 au 16 mai, consistant en six séances pour lesquelles des services d'interprétation simultanée seront assurés dans les six langues officielles. Des services d'interprétation simultanée devraient être assurés et des comptes rendus analytiques établis dans les six langues officielles pour les huit séances susmentionnées (quatre jours), ce qui entraînerait une charge de travail supplémentaire pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en 2018. Il en résulterait des dépenses supplémentaires d'un montant de 144 000 dollars au titre des services des séances en 2018.

5. La documentation demandée aux paragraphes 5, 6 et 7 du projet de résolution, à savoir deux documents d'avant session (5 300 mots au total), cinq documents de session (13 250 mots au total) et un document d'après session (10 700 mots), à produire dans les six langues officielles, viendrait également s'ajouter à la charge de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en 2018. Il en résulterait des dépenses supplémentaires d'un montant de 95 300 dollars au titre des services de documentation en 2018.

6. En outre, des ressources d'un montant de 10 700 dollars seraient à prévoir au titre du chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, pour couvrir les frais de retransmission de la conférence sur le Web et de création et de maintenance d'un site Web dédié à la conférence en 2018.

## V. Modifications à apporter au programme de travail et au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

7. Pour donner suite au projet de résolution, il faudrait modifier les produits prévus au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 pour ce qui est des activités devant être menées pendant l'exercice budgétaire, comme suit :

Sous-programme 2 : Armes de destruction massive

### Paragraphe 4.46

Dans le tableau 4.16, sous la rubrique « Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire) », ajouter :

« *Conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire (résolution 68/32 de l'Assemblée générale)*

Services fonctionnels pour les réunions :

14. Séances de la conférence (8);

Documentation destinée aux organes délibérants :

15. Documents d'avant session (2)

16. Documents de session (5)

17. Documents d'après session (1) »<sup>1</sup>

## VI. Incidences financières des propositions

8. Pour faire face à la charge de travail additionnelle, il faudrait prévoir, au titre des chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, des ressources supplémentaires non renouvelables d'un montant de 250 000 dollars. Ces ressources sont détaillées dans le tableau ci-après.

(En dollars des États-Unis)

	<i>Ressources nécessaires pour 2018</i>
<b>Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)</b>	
Interprétation simultanée	144 000
Documents d'avant session	17 600
Documents de session	42 900
Documents d'après session	34 800
<b>Total partiel (chapitre 2)</b>	<b>239 300</b>

<sup>1</sup> L'état des incidences sur le budget-programme présenté dans le document [A/C.1.72/L.59](#) contenait deux erreurs d'inadvertance, qui ont été corrigées en modifiant le nombre de séances (8 au lieu de 12) et en supprimant « 15. Réunions du groupe de haut niveau chargé des questions de science et de sécurité (8) ».

---

*Ressources nécessaires  
pour 2018*

---

<b>Chapitre 4 (Désarmement)</b>	
Services de retransmission de la conférence sur le Web	1 900
Création et maintenance du site Web	8 800
<b>Total partiel (chapitre 4)</b>	<b>10 700</b>
<b>Total</b>	<b>250 000</b>

---

## VII. Possibilité de financement au moyen de crédits prévus pour l'exercice biennal 2018-2019

9. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 ne prévoit aucun crédit pour les activités demandées aux paragraphes 5, 6, 7 et 12 du projet de résolution. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans les chapitres correspondants du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées pendant l'exercice. Il faut que des ressources supplémentaires non renouvelables d'un montant de 250 000 dollars pour 2018 soient prévues au titre de l'exercice biennal 2018-2019.

## VIII. Fonds de réserve

10. Selon la procédure arrêtée par l'Assemblée générale dans ses résolutions [41/213](#) et [42/211](#), un fonds de réserve est constitué pour chaque exercice biennal aux fins du financement des dépenses supplémentaires non prévues au budget-programme occasionnées par des décisions d'organes délibérants.

## IX. Conclusion et décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

11. L'adoption du projet de résolution [A/C.1/72/L.45/Rev.1](#) par l'Assemblée générale entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 250 000 dollars pour 2018, dont 239 300 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 10 700 dollars au titre du chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. Un crédit supplémentaire de 250 000 dollars, à imputer sur le fonds de réserve, devrait donc être approuvé par l'Assemblée pour l'exercice biennal 2018 2019.

---